



Distr. générale
20 juin 2017

Français
Original : anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone Onzième réunion

Montréal, 20-24 novembre 2017

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire du segment
préparatoire*

**Questions intéressant à la fois la Convention de Vienne
et le Protocole de Montréal : rapports financiers et budgets
des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention
de Vienne et le Protocole de Montréal**

Projet de budget révisé pour 2017 et projets de budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone pour 2018, 2019 et 2020

Note du Secrétariat

1. Le Secrétariat a l'honneur de présenter ci-joint le projet de budget révisé pour 2017 et les projets de budget pour 2018, 2019 et 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (voir l'annexe I), ainsi qu'un organigramme et un tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone (voir l'annexe II). L'annexe III présente différents scénarios pour un barème actualisé des contributions des Parties aux fins des projets de budget pour 2018, 2019 et 2020, comme expliqué ci-dessous à la section E.
2. Le projet de budget révisé pour 2017 et les projets de budget pour 2018, 2019 et 2020 sont résumés aux tableaux 1 et 2 de l'annexe I. Les budgets détaillés figurent au tableau 3 de l'annexe I et sont accompagnés de notes explicatives.
3. Le projet de budget révisé pour 2017 et les projets de budget pour 2018, 2019 et 2020 ont été examinés et approuvés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) conformément au paragraphe 17 du mandat régissant l'administration du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.
4. Au paragraphe 1 de la décision X/3 de la Conférence des Parties, celles-ci ont demandé au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de prolonger le Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observation systématique au titre de la Convention de Vienne jusqu'au 31 décembre 2020. De même, au paragraphe 8 de la décision X/4, les Parties ont demandé au Directeur exécutif de prolonger le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne jusqu'au 31 décembre 2025. Toutefois, en mai 2016, à sa deuxième session, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a approuvé la prolongation de ces deux Fonds jusqu'au 31 décembre 2019,

* UNEP/OzL.Pro.29/1.

conformément au cycle triennal des Fonds d'affectation spéciale similaires administrés par le PNUE. Le Secrétariat a depuis appris du Directeur exécutif du PNUE que la demande de prolongation des Fonds d'affectation spéciale jusqu'aux dates demandées par les Parties serait soumise à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pour approbation à sa troisième session, qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2017.

5. Dans la présente note, toutes les références au dollar s'entendent du dollar des États-Unis.

A. Budget révisé pour 2017

6. Le budget révisé pour 2017 a été réduit de 54 404 dollars (4 %) par rapport au budget approuvé (1 363 368 dollars), le ramenant ainsi à 1 308 964 dollars, par suite des révisions ci-après :

- a) Des économies de 4 415 dollars résultant de la différence nette entre la diminution des dépenses de 21 000 dollars correspondant à la suppression du poste d'assistant de recherche (G-6) et l'augmentation de 16 855 dollars imputable à l'alignement des coûts salariaux sur les coûts salariaux applicables en 2017 au lieu d'affectation de Nairobi;
- b) Des économies de 14 000 dollars sur le coût des réunions, dont 9 000 dollars au titre des services de conférence et 5 000 dollars au titre des dépenses de représentation afférentes à la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, tenue à Genève en mars;
- c) Des économies de 25 000 dollars sur les frais de voyage des représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 pour participer à la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone;
- d) Des économies de 5 000 dollars sur les frais d'établissement des rapports de la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone;
- e) Une diminution de 6 259 dollars au titre des dépenses d'appui au programme, associée aux économies ci-dessus.

B. Projets de budget pour 2018, 2019 et 2020

7. Le Secrétariat a établi les projets de budget pour 2018, 2019 et 2020 en se fondant sur les coûts estimatifs les plus précis dont il disposait à l'époque. Toutes les modifications dues à des décisions des Parties ou à des variations imprévues des coûts seront soumises aux Parties en 2020, lors de la présentation des prochains budgets triennaux.

8. Les notes explicatives accompagnant les projets de budget indiquent brièvement comment ceux-ci ont été établis.

9. L'augmentation des coûts salariaux en 2018, 2019 et 2020 reflète un ajustement de 2 % pour inflation.

10. Les projets de budget pour 2018 et 2019 n'incluent pas les coûts de l'organisation de la réunion de la Conférence des Parties, de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone ou de la réunion du Bureau de la Conférence des Parties, ni les frais de voyage des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 pour participer aux réunions ci-dessus, ni les dépenses de représentation. La réunion de la Conférence des Parties, celle de son Bureau et la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone sont convoquées tous les trois ans. Les prochaines réunions auront lieu en 2020.

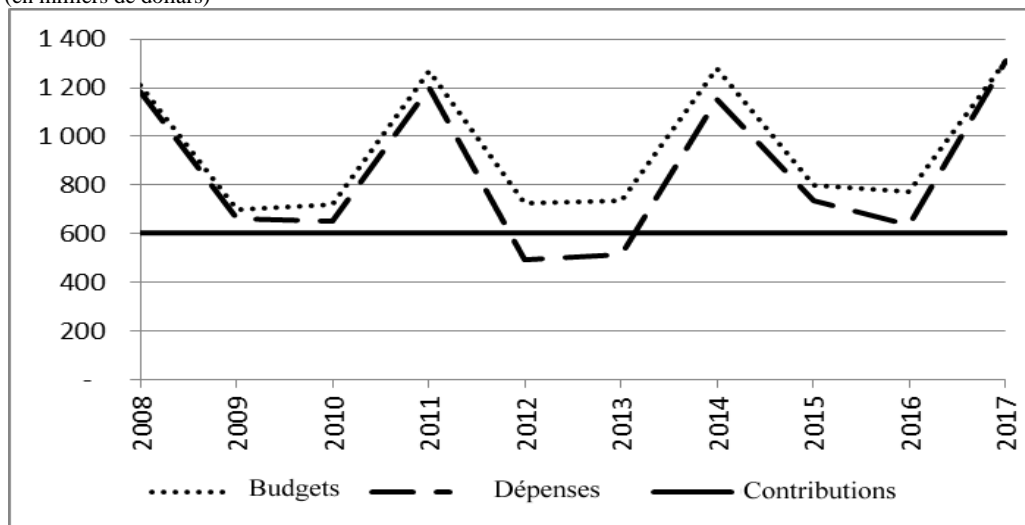
11. Les coûts afférents à la tenue des réunions triennales en 2020 ont été prévus dans le budget correspondant et sont conformes au projet de budget révisé pour 2017.

C. Projections de la position de trésorerie jusqu'en 2020

12. À la huitième réunion de la Conférence des Parties, tenue à Doha du 16 au 20 novembre 2008, les Parties sont convenues, au paragraphe 4 de la décision VIII/4, d'un montant de contributions volontaires de 603 000 dollars. Depuis lors, chaque année les Parties sont convenues de maintenir les contributions au Fonds d'affectation spéciale au même niveau, afin que les contributions volontaires nationales des Parties restent inchangées par rapport à leur niveau de 2008, en prélevant sur le solde du Fonds pour combler la différence entre les dépenses effectives et le montant des contributions volontaires mises en recouvrement. Au 31 décembre 2008, le solde du Fonds était de 3 091 725 dollars; par suite de prélèvements successifs, le solde au 31 décembre 2016 était de 1 861 024 dollars.

13. La figure 1 montre l'évolution des budgets annuels, des dépenses et des contributions volontaires. Les années où les dépenses ont dépassé les budgets approuvés, le déficit a été compensé par un prélèvement sur le solde du Fonds d'affectation spéciale.

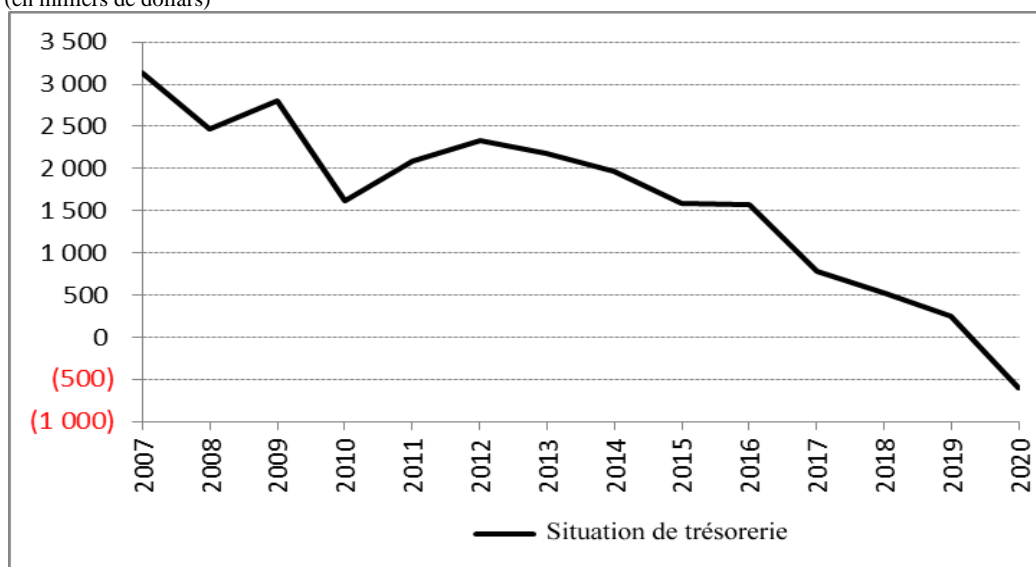
Figure 1
Évolution des budgets approuvés, des dépenses et des contributions volontaires de 2008 à 2017
 (en milliers de dollars)



14. Le Secrétariat a établi ses projections des flux de trésorerie et des besoins de liquidités en supposant un montant de contributions de 525 000 dollars par an (soit 87 % de 603 000 dollars). Sur cette base, le solde de trésorerie s'établirait à 243 707 dollars fin 2019, ce qui pourrait ne pas être suffisant pour financer les opérations au premier semestre de l'année 2020. Le solde de trésorerie sera d'ailleurs épuisé bien avant la fin de l'année 2020.

15. La figure 2 illustre les positions de trésorerie et soldes en fin d'exercice du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour les années 2007 à 2020, les chiffres pour les années 2017 à 2020 étant des estimations.

Figure 2
Progression de la position de trésorerie de 2007 à 2020
 (en milliers de dollars)



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Solde de trésorerie	3 134	2 475	2 810	1 624	2 090	2 330	2 177	1 964	1 593	1 567	783	520	244	-601

16. Le déficit de trésorerie pourrait être évité si les arriérés de contributions, qui atteignaient 861 102 dollars au 30 avril 2017, étaient recouverts. Le paragraphe 7 de la décision X/4 exhorte toutes les Parties à régler leurs arriérés de contributions et à verser leurs futures contributions promptement et intégralement. Le Secrétariat a suivi la situation individuelle des Parties, plus récemment durant le premier trimestre de l'année 2017, pour les inciter à régler leurs arriérés de contributions.

17. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies interdisent aux Fonds d'affectation spéciale de poursuivre leurs opérations si leur situation de trésorerie est déficitaire. Le Secrétariat devra donc, en coordination avec les Parties, mettre en place des plans de redressement appropriés durant la prochaine période triennale. Les difficultés ne pourront être surmontées que si les Parties versent des contributions nouvelles et additionnelles ou règlent leurs arriérés de contributions, ou les deux.

18. La circulaire ST/SGB/188 du Secrétaire général intitulée « Constitution et gestion des fonds d'affectation spéciale » exige la création d'une réserve d'exploitation, qui représente actuellement 15 % du montant estimatif des dépenses budgétaires annuelles, pour faire face à tout retard dans le versement des contributions annoncés au Fonds d'affectation spéciale et pour couvrir les dernières dépenses qu'entraîne sa liquidation. Au paragraphe 2 de la décision X/4, les Parties ont approuvé la création d'une réserve opérationnelle (voir le paragraphe 20 ci-dessous) comme suite à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU¹. Selon les projections du solde de trésorerie, le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne ne parviendra pas à répondre aux exigences minimales d'ici la fin de l'année 2020 et, de ce fait, ne sera pas en conformité avec la politique de l'Organisation des Nations Unies, ni avec la décision des Parties.

D. Montant des contributions et des arriérés de contributions

19. Le solde et la réserve du Fonds, qui, en termes financiers, correspondent au total de l'actif (contributions à recevoir en espèces et biens matériels, notamment) déduction faite du passif, s'établissaient à 1 967 343 dollars au 31 décembre 2016. Le projet de budget révisé pour 2017, les projets de budget pour 2018, 2019 et 2020 et la diminution prévue du solde du Fonds et du solde de trésorerie d'ici la fin de l'année 2019 militent en faveur d'une augmentation des contributions par rapport au montant actuel, qui est resté constant depuis 2008. Le tableau 1 fait apparaître la progression des recettes et des dépenses de 2010 à 2020, les chiffres pour les années 2017 à 2020 étant des projections. En supposant un taux de recouvrement des contributions de 87 %, les contributions escomptées pour 2017 et 2018 s'élèveront à 525 000 dollars. Le Secrétariat souhaiterait appeler l'attention des Parties sur le fait que le solde du Fonds sera épuisé d'ici 2020 si la situation actuelle venait à se prolonger.

Tableau 1

Évolution du solde et de la réserve du Fonds de 2010 à 2020

(en milliers de dollars)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Normes UNSAS montant effectif	Normes UNSAS montant effectif	Normes UNSAS montant effectif	Normes UNSAS montant effectif	Normes IPSAS montant effectif	Normes IPSAS montant effectif	Normes IPSAS montant effectif	Normes IPSAS montant prévu	Normes IPSAS montant prévu	Normes IPSAS montant prévu	Normes IPSAS montant prévu
Excédent accumulé en début d'année	3 092	3 085	2 526	2 779	3 016	2 007	1 879	1 861	988	725	449
Ajustement IPSAS			–	–	(384)	–	–	–	–	–	–
Contributions escomptées	603	605	603	603	603	603	603	525	525	525	525
Intérêts/recettes accessoires	40	36	145	15	29	5	12				
Dépenses	(650)	(1 199)	(492)	(515)	(1 151)	(736)	(633)	(1 308)	(788)	(801)	(1 370)
Ajustements de la réserve et du solde du Fonds			(3)	134	–	–	–	(90)			
Solde du Fonds en fin d'exercice	3 085	2 527	2 779	3 016	2 113	1 879	1 861	988	725	449	(396)

¹ Report 2014/062: Audit of the United Nations Environment Programme Ozone Secretariat, 9 July 2014.

Réserve financière statutaire*											
			-	-	-	106	106	196	196	196	196
Solde du Fonds et réserves	3 085	2 527	2 779	3 016	2 113	1 985	1 967	1 184	921	645	(200)

Abbreviations : UNSAS = Normes comptables du système des Nations Unies; IPSAS = Normes comptables internationales pour le secteur public.

*Établie à 15 % du projet de budget révisé pour 2017 et maintenue jusqu'en 2020, date à laquelle les budgets seront revus.

20. L'ajustement de 383 538 dollars auquel il a été procédé en 2014 avec l'entrée en vigueur des Normes IPSAS concerne essentiellement une provision sur contributions volontaires, comme indiqué dans la note du Secrétariat sur le rapport financier indicatif et les informations concernant les Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.WG.1/36/INF/1).

21. La réserve financière a été établie à 106 319 dollars en 2015, soit 15 % du projet de budget pour cette année-là. La réserve financière pour 2017 sera de 196 345 dollars, soit 15 % du projet de budget révisé pour cette année-là, qui est de 1 308 964 dollars (voir la section A et le tableau 1). Le Secrétariat recommande que la réserve financière soit maintenue à ce niveau jusqu'en 2020, date à laquelle les budgets seront revus, ce montant étant conforme aux exigences statutaires pour la période 2017-2020 et assurant une protection suffisante en 2018 et en 2019, lorsque les budgets seront inférieurs à ceux de 2017 et 2020, à savoir les années où se tiendront les réunions de la Conférence des Parties.

E. Options pour le calcul des contributions des Parties pour la période 2018 à 2020

22. Compte tenu de ce qui précède, les Parties souhaiteront peut-être envisager de relever le niveau des contributions volontaires pour la prochaine période triennale. Le Secrétariat propose trois options pour le calcul des contributions en vue de financer les projets de budget et la réserve financière. Le solde de trésorerie projeté suppose un taux de recouvrement des contributions de 87 %.

23. Dans l'option 1, le montant des contributions volontaires pour les trois années est égal à la moyenne des budgets proposés pour les trois ans (986 000 dollars). Dans l'option 2, le montant des contributions volontaires pour chacune des trois années est égal au budget proposé pour l'année correspondante (788 167 dollars pour 2018, 800 981 dollars pour 2019 et 1 370 010 dollars pour 2020). Dans l'option 3, le montant des contributions volontaires pour 2018 est maintenu à son niveau de 2017 (603 000 dollars); et pour chacune des années 2019 et 2020, le montant des contributions est fixé à 50 % de la différence entre le budget total pour les trois années et le montant des contributions pour 2017 (1 178 079 dollars pour 2019 et 2020). Pour chacune de ces trois options, le montant total des contributions volontaires pour les trois années est égal au montant total des budgets pour ces trois années.

24. Le solde de trésorerie à la fin de l'année 2020 est le même pour chacune des trois options; toutefois, dans l'option 2, la plus grosse part de l'augmentation des contributions est différé jusqu'en 2020 tandis que, dans l'option 3, l'augmentation intervient en 2019 et en 2020. Dans tous les cas, la réserve financière sera bien assurée. Le tableau 2 récapitule ces trois options.

25. Les Parties souhaiteront peut-être étudier les trois options proposées pour le calcul des contributions volontaires. Le Secrétariat recommande l'option 1, jugée la plus viable. Les budgets étant approuvés tous les trois ans, l'option 1 garantit un montant stable de contributions ainsi que des liquidités suffisantes pendant toute la période considérée. La situation financière du Fonds d'affectation spéciale sera de nouveau revue en 2020 et les Parties décideront alors du montant des contributions volontaires qui sera nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels pendant la période triennale 2021-2023.

26. L'annexe III présente le barème des contributions volontaires des Parties pour chacune des trois options proposées.

Tableau 2

Résumé des options proposées pour le calcul des contributions volontaires

(en milliers de dollars)

	<i>Option 1 (recommandée)</i>		<i>Option 2</i>		<i>Option 3</i>	
	Le montant des contributions volontaires pour 2018, 2019 et 2020 est égal à la moyenne des budgets proposés pour ces trois années		Le montant des contributions volontaires pour 2018, 2019 et 2020 est égal aux budgets proposés pour chacune de ces trois années		Le montant des contributions volontaires pour 2018 est maintenu à son niveau de 2017 (603 000 dollars) et le montant des contributions pour 2019 et 2020 est égal à 50 % de la différence entre le budget total pour ces trois années et un montant de 603 000 dollars (soit 1 178 079 dollars)	
	Montant des contributions	Solde de trésorerie au 31 décembre	Montant des contributions	Solde de trésorerie au 31 décembre	Montant des contributions	Solde de trésorerie au 31 décembre
2018	986	853	788	680	603	519
2019	986	910	801	576	1 178	743
2020	986	398	1 370	398	1 178	398

F. Principales observations

27. Les Parties souhaiteront peut-être avoir à l'esprit les principales observations suivantes au cours de leurs délibérations :

- a) Le projet de budget révisé pour 2017 a diminué de 4 % par suite d'une réduction des dépenses de personnel, du coût des réunions et d'autres dépenses opérationnelles;
- b) Les projets de budget pour 2018 et 2019 accusent une augmentation de 2 % des coûts salariaux, mais une diminution globale du fait qu'ils n'ont pas à couvrir le coût éventuel des réunions. Le projet de budget pour 2020 accuse une augmentation de 2 % des coûts salariaux et comprend le coût des réunions de la Conférence des Parties et des Directeurs de recherches sur l'ozone. Il comprend également les frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 pour participer à la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone;
- c) Le solde du Fonds (liquidités, arriérés de contributions à recevoir, et autres actifs), qui s'établissait à 3 millions de dollars en 2008, sera épuisé d'ici 2020;
- d) Le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne devra faire face à un risque de manque de liquidités d'ici 2019 et le solde de trésorerie sera épuisé d'ici 2020. Le Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies n'autorise pas les fonds d'affectation spéciale à opérer avec une situation de trésorerie déficitaire, ce qui pourrait compromettre le fonctionnement à court terme du Secrétariat;
- e) Les Parties à la Convention de Vienne doivent mettre en place des plans de redressement appropriés durant la prochaine période triennale pour faire face au solde de trésorerie déficitaire prévu d'ici 2020;
- f) Trois options de financement possibles sont proposées pour la prochaine période triennale, le Secrétariat recommandant l'option 1;
- g) L'option de financement convenue par les Parties sera en place pour la période triennale 2018-2020. Le budget et les options de financement seront revus de nouveau en 2020.

Annexe I

Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone : projet de budget révisé pour 2017 et projets de budget pour 2018, 2019 et 2020

Tableau 1
Résumé des révisions budgétaires pour 2017
(en dollars)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>Montant approuvé pour 2017</i>	<i>Montant révisé pour 2017</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation en %</i>
Traitements, indemnités et prestations	560 020	555 875	(4 145)	-1%
Dépenses de fonctionnement				
Coût des réunions	321 000	307 000	(14 000)	-4%
Participation aux réunions des représentants des Parties visées à l'article 5	195 000	170 000	(25 000)	-13%
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	30 000	30 000		
Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables	100 500	95 500	(5 000)	-5%
Total partiel	1 206 520	1 158 375	(48 145)	-4%
Dépenses d'appui au programme (13 %)	156 848	150 589	(6 259)	-4%
Total	1 363 368	1 308 964	(54 404)	-4%

Tableau 2
Résumé des propositions budgétaires pour 2017, 2018, 2019 et 2020
(en dollars)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Traitements, indemnités et prestations	555 875	566 993	578 333	589 898
Dépenses de fonctionnement				
Coût des réunions	307 000	10 000	10 000	317 000
Participation aux réunions des représentants des Parties visées à l'article 5	170 000	–	–	180 000
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	30 000	30 000	30 000	30 000
Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables	95 500	90 500	90 500	95 500
Total partiel	1 158 375	697 493	708 833	1 212 398
Dépenses d'appui au programme (13 %)	150 589	90 674	92 148	157 612
Total	1 308 964	788 167	800 981	1 370 010

Tableau 3
Projets de budget détaillés pour 2017, 2018, 2019 et 2020
(en dollars)

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Objet de dépenses</i>	<i>Montant approuvé 2017</i>	<i>Montant révisé 2017</i>	<i>Montant proposé 2018</i>	<i>Montant proposé 2019</i>	<i>Montant proposé 2020</i>
1000	Traitements, indemnités et prestations	560 020	555 875	566 993	578 333	589 898
Dépenses de fonctionnement						
1300	Coût des réunions					
1322	Coût des services de conférence : réunions préparatoires et Réunions des Parties	252 000	252 000	–	–	252 000
1324	Coût des services de conférence : réunions du Bureau	20 000	20 000	–	–	20 000
1327	Coût des services de conférence : réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone	24 000	15 000	–	–	20 000
1328	Activités visant à promouvoir la protection de la couche d'ozone	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
5401	Représentation	15 000	10 000	–	–	15 000
Total partiel : Coût des réunions		321 000	307 000	10 000	10 000	317 000
3300	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5					
3304	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Bureau	20 000	20 000	–	–	20 000
3307	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 pour assister à la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone	175 000	150 000	–	–	160 000
Total partiel : Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5		195 000	170 000	–	–	180 000
1600	Voyages en mission	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables						
4100	Matériel consommable	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
4203	Autre matériel de bureau	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
4205	Matériel et périphériques pour les réunions sans papier	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
4300	Location des locaux de bureau	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500
5100	Utilisation et entretien du matériel	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
5200	Frais d'établissement des rapports	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
5202	Rapports (Directeurs de recherches sur l'ozone)	10 000	5 000	–	–	5 000
5300	Divers	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Total partiel : Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables		100 500	95 500	90 500	90 500	95 500
Total, coûts directs		1 206 520	1 158 375	697 493	708 833	1 212 398
	Dépenses d'appui au programme (13 %)	156 848	150 589	90 674	92 148	157 612
Total général		1 363 368	1 308 964	788 167	800 981	1 370 010

**Notes explicatives accompagnant le projet de budget révisé pour 2017
et les projets de budget pour 2018, 2019 et 2020 du Fonds d'affectation spéciale
pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone**

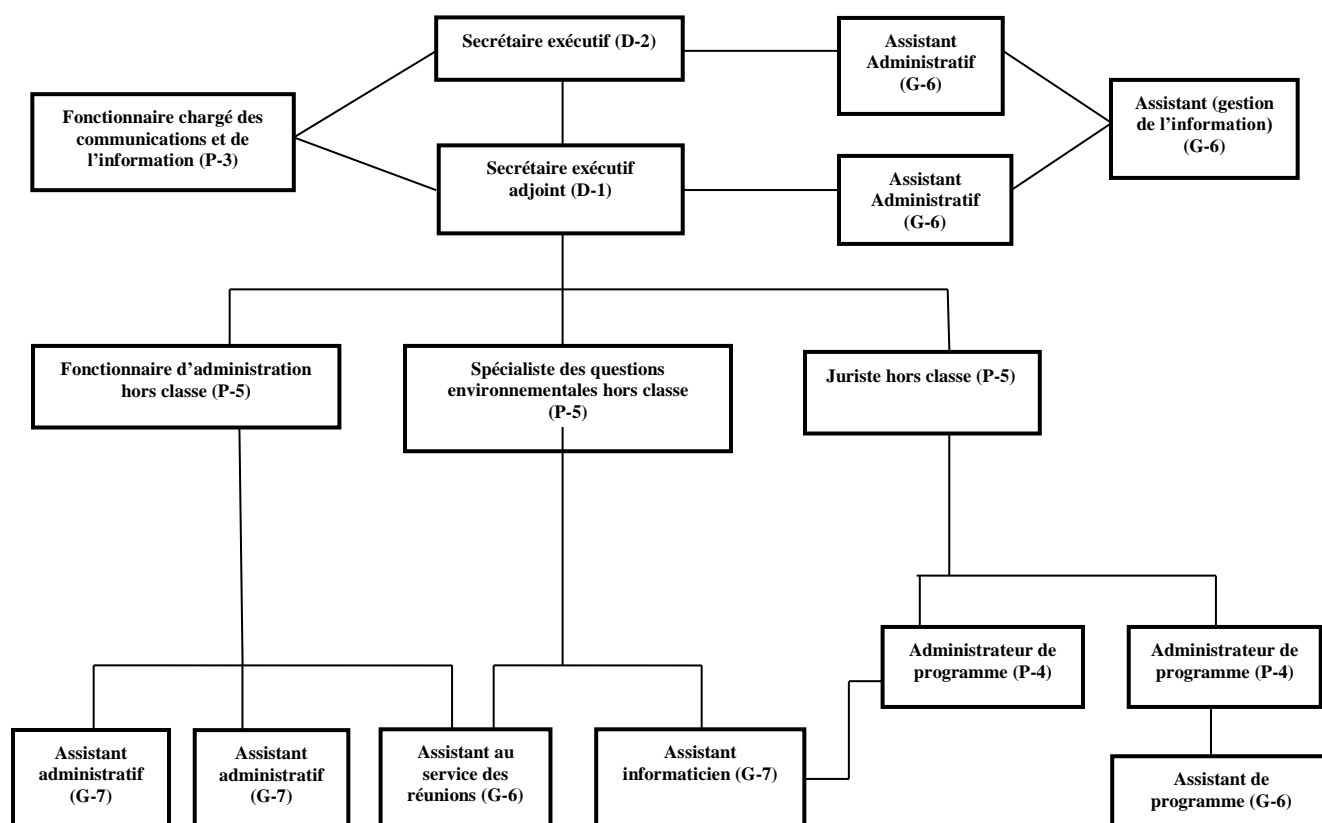
<i>Objet de dépenses</i>	<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Observations</i>
Traitements, indemnités et prestations	1000	Le montant proposé pour 2017 comprend une diminution de 21 000 dollars correspondant au coût du poste d'assistant de recherche qui a été supprimé et une augmentation de 16 855 dollars pour aligner les coûts sur les coûts salariaux pour 2017. Les coûts salariaux pour 2018, 2019 et 2020 ont été majorés de 2 % pour inflation. Le tableau détaillé des effectifs du Secrétariat figure à l'annexe II.
Dépenses de fonctionnement		Cette section comprend le coût des réunions, les frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 et les dépenses de représentation.
	1300	Coût des réunions Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires afférentes aux services de conférence au cas où ces services devraient être assurés soit par des consultants recrutés à titre individuel soit dans le cadre de contrats de sous-traitance. Le coût des services de conférence a été établi sur la base des informations passées et des hypothèses suivantes :
	1322	Le coût des services de conférence des onzième et douzième réunions de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne est partagé avec le coût des services de conférence des vingt-neuvième et trente-deuxième réunions des Parties au Protocole de Montréal, qui se tiendront conjointement en 2017 et 2020.
	1324	Deux réunions du Bureau sont prévues en 2017 et en 2020. La première réunion de l'année se tiendra en marge de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone et la seconde en marge de la réunion du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal. L'interprétation et la traduction seront assurées dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau.
	1327	Les budgets pour 2017 et 2020 comprennent le coût des services de conférence afférents aux dixième et onzième réunions des Directeurs de recherche sur l'ozone. En 2017, les coûts ont été réduits, ces services ayant été fournis par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à un tarif préférentiel. Le projet de budget pour 2020 accuse une augmentation de 5 000 dollars par rapport aux coûts de l'année 2017 pour tenir compte de l'inflation.
	1328	Un montant minimal de 10 000 dollars est alloué chaque année aux activités entreprises à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.
	5401	Les dépenses de représentation couvrent le coût des réceptions organisées à l'occasion de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone et des réunions conjointes de la Conférence des Parties et de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal. En 2017, le coût de la réception organisée à l'occasion de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone a été réduit par suite des prix favorables pratiqués par les traiteurs auxquels l'OMI a fait appel.
	3300	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : Étant donné que la réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne se tient normalement en conjonction avec la Réunion des Parties au Protocole de Montréal, les frais de participation sont à la charge du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal. Le Secrétariat confirme qu'aucun crédit inscrit aux rubriques budgétaires figurant dans cette section n'a servi à couvrir le coût des frais de voyage de représentants de Parties non visées à l'article 5.
	3304	Les frais de participation ont été calculés sur la base de deux réunions du Bureau, en 2017 et en 2020, respectivement, pour quatre participants de pays en développement ou de pays à économie en transition à chacune de ces réunions, tenues en marge de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone et de la réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.
	3307	Pour la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone en 2017, le budget de 175 000 dollars couvrait la participation de 35 experts pour un coût moyen de 5 000 dollars, les frais de voyage étant couverts à raison d'un seul participant par

<i>Objet de dépenses</i>	<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Observations</i>
Voyages en mission	1600	<p>pays, en se fondant sur le tarif en classe économique le plus approprié et le plus avantageux et l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU. Toutefois, la participation de 53 participants a été financée pour un coût moyen de 2 500 dollars (on notera cependant que ces coûts n'étaient pas définitifs au moment où le présent document a été rédigé).</p> <p>Les crédits à ce titre comprennent les frais de voyage des fonctionnaires du Secrétariat afférents à l'organisation des réunions des Directeurs de recherches sur l'ozone et des réunions de la Conférence des Parties, en plus des frais de voyage relatifs à la fourniture d'un appui aux réunions de réseau et de renforcement des capacités.</p>
Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables	4100-4205 et 5101	<p>Cette section comprend le matériel consommable et non consommable, la location des locaux de bureau, le fonctionnement et l'entretien du matériel, les frais d'établissement des rapports, les communications, le fret et le coût de la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.</p> <p>Les crédits prévus pour le matériel consommable, le matériel de bureau, les périphériques pour les conférences sans papier, et le fonctionnement et l'entretien du matériel ont été maintenus aux niveaux approuvés pour 2017.</p> <p>Le Secrétariat entretient ses systèmes de traitement électronique des données pour mettre la documentation du Protocole et de la Convention à la disposition des Parties sur support électronique. Il doit pour ce faire se procurer périodiquement les licences nécessaires pour pouvoir exploiter les périphériques et le logiciel et mettre à jour les serveurs informatiques.</p> <p>Une provision minimale a été prévue pour permettre au Secrétariat de remplacer une partie du matériel chaque année.</p>
	4300	<p>Le coût de la location est partagé avec le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal. Les crédits à cette rubrique ont été maintenus au niveau approuvé pour 2017. Les barèmes de location pour Nairobi sont fixés par le Contrôleur de l'ONU.</p>
	5200-5202	<p>Les frais d'établissement des rapports en 2017 et 2020 concernent le rapport de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone. Le montant prévu à cet effet a été ramené de 10 000 dollars à 5 000 dollars en 2017 et 2020, par suite d'économies d'impression et de distribution, ce document étant désormais distribué par voie électronique.</p> <p>Les autres frais généraux d'établissement des rapports, qui couvrent l'édition et la traduction de documents à caractère général, notamment, sont maintenus au niveau approuvé (7 500 dollars).</p>
	5300	<p>La rubrique « divers » comprend les communications, le fret et la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone (20 000 dollars, 15 000 dollars et 5 000 dollars, respectivement). Les crédits à cette rubrique sont maintenus au montant approuvé pour 2017.</p>

Annexe II

Organigramme et tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone

Organigramme



Équipe de direction : Secrétaire exécutif, Secrétaire exécutif adjoint, juriste (hors classe), spécialiste des questions environnementales (hors classe) et fonctionnaire d'administration (hors classe)

Équipe chargée de l'administration et de la gestion : fonctionnaire d'administration (hors classe) et tout le personnel des services généraux

Équipe chargée des questions d'environnement et des groupes d'évaluation : spécialiste des questions environnementales (hors classe) et administrateurs

Équipe chargée des questions juridiques et de l'application du droit : juriste (hors classe) et administrateurs

Équipe chargée des technologies de l'information : administrateur de programme, assistant en gestion de l'information et assistant informaticien

Résumé des postes			
Classe	Administrateurs	Services généraux	Total
D-2	1	-	1
D-1	1	-	1
P-5	3	-	3
P-4	2	-	2
P-3	1	-	1
GS*	-	8	8
Total	8	10	16

2 postes ont été supprimés en 2016.

Tableau des effectifs – Postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne

Classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Services généraux	Total
D-2 ^a	1	-	1
P-5 ^a	1	-	1
P-3	1	-	1
Services généraux ^b	-	5	5
Total	3	5	8

^a Financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^b Deux postes financés à 100 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et trois autres postes financés à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

Annexe III

Barème des contributions des Parties : options proposées

Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

(Résolution A/70/245 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies, avec plafond de 22 %)

(en dollars)

Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté	Option 1	Option 2	Option 3				
		2018, 2019 et 2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
1 Afghanistan	0,000	–	–	–	–	–	–	–
2 Afrique du Sud	0,362	3 574	2 857	2 903	4 965	2 186	4 270	4 270
3 Albanie	0,000	–	–	–	–	–	–	–
4 Algérie	0,160	1 581	1 264	1 284	2 196	967	1 890	1 890
5 Allemagne	6,362	62 726	50 140	50 956	87 155	38 361	74 945	74 945
6 Andorre	0,000	–	–	–	–	–	–	–
7 Angola	0,000	–	–	–	–	–	–	–
8 Antigua-et-Barbuda	0,000	–	–	–	–	–	–	–
9 Arabie saoudite	1,141	11 251	8 994	9 140	15 633	6 881	13 443	13 443
10 Argentine	0,888	8 757	7 000	7 114	12 168	5 356	10 463	10 463
11 Arménie	0,000	–	–	–	–	–	–	–
12 Australie	2,327	22 944	18 341	18 640	31 880	14 032	27 414	27 414
13 Autriche	0,717	7 070	5 651	5 742	9 822	4 323	8 446	8 446
14 Azerbaïdjan	0,000	–	–	–	–	–	–	–
15 Bahamas	0,000	–	–	–	–	–	–	–
16 Bahreïn	0,000	–	–	–	–	–	–	–
17 Bangladesh	0,000	–	–	–	–	–	–	–
18 Barbade	0,000	–	–	–	–	–	–	–
19 Bélarus	0,000	–	–	–	–	–	–	–
20 Belgique	0,881	8 689	6 945	7 058	12 073	5 314	10 381	10 381
21 Belize	0,000	–	–	–	–	–	–	–
22 Bénin	0,000	–	–	–	–	–	–	–
23 Bhoutan	0,000	–	–	–	–	–	–	–
24 Bolivie (État plurinational de)	0,000	–	–	–	–	–	–	–
25 Bosnie-Herzégovine	0,000	–	–	–	–	–	–	–
26 Botswana	0,000	–	–	–	–	–	–	–
27 Brésil	3,807	37 533	30 003	30 490	52 151	22 954	44 845	44 845
28 Brunéï Darussalam	0,000	–	–	–	–	–	–	–
29 Bulgarie	0,000	–	–	–	–	–	–	–
30 Burkina Faso	0,000	–	–	–	–	–	–	–
31 Burundi	0,000	–	–	–	–	–	–	–
32 Cabo Verde	0,000	–	–	–	–	–	–	–
33 Cambodge	0,000	–	–	–	–	–	–	–
34 Cameroun	0,000	–	–	–	–	–	–	–
35 Canada	2,908	28 678	22 924	23 296	39 847	17 538	34 264	34 264
36 Chili	0,397	3 917	3 131	3 182	5 443	2 396	4 680	4 680
37 Chine	7,887	77 767	62 163	63 174	108 054	47 559	92 916	92 916
38 Chypre	0,000	–	–	–	–	–	–	–
39 Colombie	0,321	3 161	2 527	2 568	4 393	1 933	3 777	3 777

<i>Nom de la Partie</i>		<i>Option 1</i>				<i>Option 2</i>				<i>Option 3</i>		
		Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté	2018, 2019 et 2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
40	Comores	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
41	Congo	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
42	Costa Rica	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
43	Côte d'Ivoire	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
44	Croatie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
45	Cuba	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
46	Danemark	0,581	5 734	4 583	4 658	7 967	3 506	6 851	6 851			
47	Djibouti	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
48	Dominique	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
49	Égypte	0,151	1 492	1 193	1 212	2 073	913	1 783	1 783			
50	El Salvador	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
51	Émirats arabes unis	0,601	5 930	4 740	4 817	8 239	3 627	7 085	7 085			
52	Équateur	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
53	Erythrée	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
54	Espagne	2,433	23 985	19 172	19 484	33 326	14 668	28 657	28 657			
55	Estonie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
56	États-Unis d'Amérique	21,906	215 991	172 654	175 461	300 112	132 092	258 068	258 068			
57	Éthiopie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
58	Ex-République yougoslave de Macédoine	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
59	Fédérations de Russie	3,075	30 317	24 234	24 628	42 125	18 541	36 223	36 223			
60	Fidji	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
61	Finlande	0,454	4 477	3 579	3 637	6 220	2 738	5 350	5 350			
62	France	4,838	47 705	38 133	38 753	66 284	29 174	56 998	56 998			
63	Gabon	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
64	Gambie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
65	Géorgie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
66	Ghana	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
67	Grèce	0,469	4 624	3 696	3 756	6 425	2 828	5 525	5 525			
68	Grenade	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
69	Guatemala	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
70	Guinée	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
71	Guinée équatoriale	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
72	Guinée-Bissau	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
73	Guyana	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
74	Haïti	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
75	Honduras	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
76	Hongrie	0,160	1 581	1 264	1 284	2 196	967	1 890	1 890			
77	Îles Cook	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
78	Îles Marshall	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
79	Îles Salomon	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
80	Inde	0,734	7 236	5 784	5 878	10 054	4 425	8 645	8 645			
81	Indonésie	0,502	4 948	3 955	4 020	6 875	3 026	5 912	5 912			
82	Iran (République islamique d')	0,469	4 624	3 696	3 756	6 425	2 828	5 525	5 525			
83	Iraq	0,128	1 266	1 012	1 030	1 760	775	1 513	1 513			
84	Irlande	0,334	3 289	2 629	2 672	4 570	2 011	3 930	3 930			
85	Islande	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
86	Israël	0,428	4 222	3 375	3 430	5 866	2 582	5 044	5 044			
87	Italie	3,732	36 797	29 414	29 892	51 128	22 504	43 965	43 965			
88	Jamaïque	0,000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Nom de la Partie</i>		<i>Option 1</i>			<i>Option 2</i>			<i>Option 3</i>		
		Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté	2018, 2019 et 2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
89	Japon	9,639	95 036	75 968	77 203	132 049	58 120	113 550	113 550	
90	Jordanie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
91	Kazakhstan	0,190	1 875	1 499	1 523	2 606	1 147	2 240	2 240	
92	Kenya	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
93	Kirghizistan	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
94	Kiribati	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
95	Koweït	0,284	2 798	2 237	2 273	3 888	1 711	3 343	3 343	
96	Lesotho	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
97	Lettonie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
98	Liban	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
99	Libéria	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
100	Libye	0,124	1 227	981	997	1 705	750	1 466	1 466	
101	Liechtenstein	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
102	Lituanie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
103	Luxembourg	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
104	Madagascar	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
105	Malaisie	0,321	3 161	2 527	2 568	4 393	1 933	3 777	3 777	
106	Malawi	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
107	Maldives	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
108	Mali	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
109	Malte	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
110	Maroc	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
111	Maurice	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
112	Mauritanie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
113	Mexique	1,429	14 089	11 262	11 445	19 575	8 616	16 833	16 833	
114	Micronésie (États fédérés de)	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
115	Monaco	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
116	Mongolie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
117	Monténégro	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
118	Mozambique	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
119	Myanmar	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
120	Namibie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
121	Nauru	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
122	Népal	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
123	Nicaragua	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
124	Niger	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
125	Nigéria	0,208	2 052	1 640	1 667	2 851	1 255	2 452	2 452	
126	Nioué	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
127	Norvège	0,845	8 335	6 663	6 771	11 582	5 098	9 959	9 959	
128	Nouvelle-Zélande	0,267	2 631	2 103	2 137	3 656	1 609	3 144	3 144	
129	Oman	0,113	1 109	887	901	1 541	678	1 326	1 326	
130	Ouganda	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
131	Ouzbékistan	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
132	Pakistan	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
133	Palaos	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
134	Panama	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
135	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
136	Paraguay	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
137	Pays-Bas	1,476	14 550	11 631	11 820	20 217	8 898	17 384	17 384	

<i>Nom de la Partie</i>		<i>Option 1</i>			<i>Option 2</i>			<i>Option 3</i>		
		Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté	2018, 2019 et 2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
138	Pérou	0,135	1 335	1 067	1 085	1 855	817	1 595	1 595	
139	Philippines	0,164	1 620	1 295	1 316	2 251	990	1 936	1 936	
140	Pologne	0,837	8 257	6 600	6 707	11 472	5 050	9 865	9 865	
141	Portugal	0,390	3 849	3 076	3 126	5 347	2 354	4 598	4 598	
142	Qatar	0,268	2 641	2 111	2 145	3 670	1 615	3 155	3 155	
143	République arabe syrienne	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
144	République centrafricaine	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
145	République de Corée	2,030	20 018	16 002	16 262	27 815	12 243	23 918	23 918	
146	République de Moldova	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
147	République démocratique du Congo	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
148	République démocratique populaire lao	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
149	République dominicaine	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
150	République populaire démocratique de Corée	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
151	République tchèque	0,343	3 377	2 700	2 744	4 693	2 065	4 035	4 035	
152	République-Unie de Tanzanie	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
153	Roumanie	0,183	1 806	1 444	1 467	2 510	1 105	2 158	2 158	
154	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,444	43 817	35 025	35 595	60 882	26 797	52 353	52 353	
155	Rwanda	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
156	Sainte-Lucie	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
157	Saint-Kitts-et-Nevis	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
158	Saint-Marin	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
159	Saint-Siège	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
160	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
161	Samoa	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
162	Sao Tomé-et-Principe	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
163	Sénégal	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
164	Serbie	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
165	Seychelles	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
166	Sierra Leone	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
167	Singapour	0,445	4 389	3 508	3 565	6 098	2 684	5 243	5 243	
168	Slovaquie	0,159	1 571	1 256	1 276	2 183	960	1 877	1 877	
169	Slovénie	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
170	Somalie	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
171	Soudan	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
172	Soudan du Sud	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
173	Sri Lanka	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
174	Suède	0,952	9 386	7 503	7 625	13 041	5 740	11 214	11 214	
175	Suisse	1,135	11 192	8 947	9 092	15 551	6 845	13 373	13 373	
176	Suriname	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
177	Swaziland	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
178	Tadjikistan	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
179	Tchad	0,000	—	—	—	—	—	—	—	
180	Thaïlande	0,290	2 857	2 284	2 321	3 970	1 747	3 414	3 414	
181	Timor-Leste	0,000	—	—	—	—	—	—	—	

<i>Nom de la Partie</i>		<i>Option 1</i>			<i>Option 2</i>			<i>Option 3</i>		
		Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté	2018, 2019 et 2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
182	Togo	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
183	Tonga	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
184	Trinité-et-Tobago	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
185	Tunisie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
186	Turkménistan	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
187	Turquie	1,014	9 995	7 989	8 120	13 887	6 112	11 941	11 941	
188	Tuvalu	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
189	Ukraine	0,103	1 011	808	821	1 405	618	1 208	1 208	
190	Union européenne	2,489	24 544	19 620	19 940	34 104	15 010	29 326	29 326	
191	Uruguay	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
192	Vanuatu	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
193	Venezuela (République bolivarienne du)	0,569	5 606	4 481	4 554	7 788	3 428	6 698	6 698	
194	Viet Nam	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
195	Yémen	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
196	Zambie	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
197	Zimbabwe	0,000	–	–	–	–	–	–	–	
Total		100,000	986 000	788 167	800 981	1 370 010	603 000	1 178 079	1 178 079	

Option 1 : Le montant des contributions volontaires pour 2018, 2019 et 2020 est égal à la moyenne des budgets proposés pour ces trois années.

Option 2 : Le montant des contributions volontaires pour 2018, 2019 et 2020 est égal aux budgets proposés pour chacune de ces trois années.

Option 3 : Le montant des contributions volontaires pour 2018 est maintenu à son niveau de 2017 (603 000 dollars) et le montant des contributions pour 2019 et 2020 est égal à 50 % de la différence entre le budget total pour ces trois années et un montant de 603 000 dollars (soit 1 178 079 dollars).